

Migrations et
relations à distance

L'approche des relations à distance rencontre l'habituelle et difficile question de la définition des migrants. La distinction entre migration temporaire et définitive, basée sur la durée d'absence, opératoire en démographie pour mesurer les mouvements de population, l'est beaucoup moins dans le cadre d'une analyse des relations sociales et économiques entre les migrants et leur société d'origine. De ce point de vue, sociologue, géographe ou économiste héritent des démographes un suivi de population sur le long terme d'une rare qualité, dans les huit villages de la zone de Ngayokhem. Cependant on peut regretter que le suivi démographique ait été mené au niveau de l'unité d'habitation (*mbind*) plutôt qu'à celui de l'unité de production (*ngak*) dont la composition, au regard de la parenté, eût été, pour leur analyse, plus opératoire. La migration temporaire n'est pas définie par une durée du déplacement fixée de manière conventionnelle, mais par la perception qu'en ont les autres membres de l'unité domestique qui distinguent entre le voyage, la fixation provisoire ailleurs et l'établissement durable à l'extérieur. À la différence du « voyage » la migration temporaire s'accompagne d'une recherche ou de la pratique d'une activité, mais à la différence de l'émigré définitif, l'appartenance à l'unité domestique d'origine est maintenue avec une perspective de retour sans ambiguïté, tant pour le migrant que pour sa famille restée au village.

L'enquête sur les migrations rurales, qu'elle soit conduite dans la zone de départ ou à leur lieu d'aboutissement, procède le plus souvent par questionnaire au niveau du ménage et par entretien individuel, ce qui sollicite les motivations personnelles ou met l'accent sur les caractéristiques, la situation et les difficultés de l'unité-ménage, qu'elle soit rurale ou urbaine. Ce type d'approche tend à banaliser la société paysanne d'origine et s'avère insuffisante pour rendre compte des spécificités pourtant importantes de l'émigration, dans ses modalités et ses fonctions.

L'analyse attentive de l'organisation sociale, l'observation des rapports sociaux de production et plus précisément le repérage des niveaux de solidarité réellement à l'œuvre dans les villages d'origine permettent de mieux rendre compte des modalités particulières de la migration. Les relations qui se développent et se maintiennent à distance avec les habitants des villages d'origine renvoient nécessairement à cette trame sociale. Il n'est pas sans intérêt de s'y référer pour situer les innovations que l'on repère dans l'organisation et le fonctionnement des réseaux sociaux.

OBJECTIFS ET MÉTHODES

Pour apprécier les conséquences des mouvements migratoires sur la société d'origine, plusieurs méthodes pouvaient être utilisées de concert. L'enquête par questionnaire réalisée auprès du plus grand nombre possible de migrants, donne une appréciation statistique des fréquences et du contenu des relations (sociales, religieuses, matrimoniales, économiques...) qu'ils entretiennent avec les lieux d'origine. Cette méthode a été partiellement utilisée à l'occasion du recensement des Sereer installés sur les Terres neuves, où ont été posées à tous les migrants un certain nombre de questions sur ces relations (GARENNE, LOMBARD, 1991). Les renseignements obtenus sont d'un grand intérêt : ils confirment l'importance des relations à distance, mais n'éclairent guère sur les mécanismes qui sous-tendent ces relations ou leur évolution dans le temps.

Dans les différentes zones de migrations temporaires ou définitives on aurait pu également constituer un échantillon raisonné, en fonction de l'âge, de l'ancienneté de la migration, du degré de scolarisation. Les individus ainsi sélectionnés auraient fait l'objet d'entretiens approfondis. Les travaux menés par Abdou Salam Fall (1987 et suivants), sur les migrations en ville des Sereer, confirment l'efficacité de cette méthode.

Les méthodes et techniques utilisées sont bien sûr avant tout fonction des objectifs de l'étude et des hypothèses que l'on veut tester. Notre objectif était d'analyser les conséquences sociales et économiques des migrations sur la société d'origine, plutôt que la « création de nouveaux milieux sociaux » sur les lieux mêmes de la migration, même si nous sommes conscients qu'il faut aussi analyser ceci si l'on veut comprendre cela.

Entre zones de départ et de migrations : des unités de production liées ?

Les travaux antérieurs menés en pays sereer, la connaissance du terrain acquise par des membres de l'équipe et les premiers résultats des nouvelles recherches, permettaient de formuler deux hypothèses :

les mouvements migratoires en provenance du Sine, y compris vers d'autres zones rurales, s'expliquent principalement par la

pression foncière, même si, avec le temps, les mouvements prennent en partie leur autonomie par rapport aux causes qui les ont engendrés, et si l'existence des réseaux migratoires constitue en elle-même un élément amplificateur¹;

Les mouvements ne sont pas seulement la résultante d'initiatives individuelles totalement anarchiques mais, pour une grande part, de stratégies collectives.

Partant de là, il fallait définir les groupes de gestion du foncier dans les aires d'origine et les autres niveaux d'autorité et de solidarité susceptibles d'intervenir dans la définition de stratégies migratoires et l'organisation éventuelle des relations à distance. À cet effet, il était nécessaire, avant même d'aborder le problème des migrations, de mener une étude classique d'anthropologie de la parenté, et d'analyser les rapports entre parenté, pouvoir, système de valeurs et économie. À cette phase de la recherche, l'individu ne nous intéressait pas en lui-même, mais comme élément de différents groupes de solidarité qui avaient à résoudre des difficultés économiques. Considérer, dans un premier temps, en termes d'unités liées, les unités de production du Sine et des zones de migration, issues de mêmes groupes « fonctionnels », était un moyen efficace d'apprécier l'impact réel des migrations, mais aussi d'identifier les stratégies éventuelles des différentes unités et leur évolution dans le temps. L'étude s'est appuyée essentiellement sur une enquête qualitative « intensive » auprès d'un nombre restreint d'unités sociales et économiques significatives, qui relèvent à la fois de la patrilinéarité et de la matrilinéarité, sans négliger pour autant les autres sources d'informations disponibles.

La complémentarité des approches entre sciences sociales

L'approche socio-anthropologique s'avère très complémentaire des recherches en démographie et en géographie agraire conduites sur le même terrain. La nature et la précision des travaux menés dans la région favorisaient ce type d'approche fondée d'abord sur des relevés d'ordre généalogique. Les généalogies avaient été établies, en 1965, pour tous les patrilignages représentés à Sob². Une fois identifiés les différents groupes fonctionnels en matière de solidarité économique et d'exercice du pouvoir, il était possible de situer dans la généalogie l'ensemble des membres de ces groupes, et donc les migrants, en partant de la génération antérieure à 1960, jusqu'à nos jours. À titre comparatif, des généalogies ont été dressées pour certains patrilignages de Ngayokhem et de Kalom, avec les mêmes objectifs. On disposait ainsi pour chaque migrant

1. Il est fréquent que les migrations organisées, c'est le cas du projet Terres neuves, offrent une série d'avantages. En plus de l'attribution de terres, les migrants reçoivent du matériel agricole et ont accès au crédit.

2. Résultat d'une association entre le géographe (Lericollais) et l'anthropologue (Dupire).

d'une série d'informations précieuses : âge, caractéristiques de l'unité de production d'origine (rapport actif/inactif, situation foncière...), nombre de migrants dans ses différents groupes d'appartenance, leur ordre de départ dans le temps et selon les lieux d'implantation, leur statut matrimonial et économique. C'est l'histoire migratoire individuelle, mais plus encore par groupes « fonctionnels », que l'on pouvait reconstituer et mettre en relation avec l'histoire locale et les déterminants extérieurs d'ordre juridique (loi sur la famille, par exemple, qui renforce l'héritage patrilinéaire des biens), politico-économique (loi sur le domaine national, prix de l'arachide, vulgarisation du matériel agricole) et écologique.

Les données démographiques permettent de situer et de contrôler les reconstitutions d'itinéraires migratoires. Les données des recensements de 1965 et 1987 ont été exploitées pour recouper les généalogies. Le suivi démographique d'une grande précision, mené dans la région depuis plusieurs décennies, a permis d'avoir une idée de l'évolution éventuelle de la composition des unités d'habitation, au regard des relations de parenté.

Le parcellaire foncier a aussi été utilisé pour orienter le questionnaire et contrôler certaines affirmations. La carte du parcellaire, dressée en 1965 pour le terroir de Sob, et réactualisée en 1987, a permis d'affecter à chaque segment de patrilignage gestionnaire de terres l'intégralité de son patrimoine foncier. Dans la même optique, et toujours à titre comparatif, le parcellaire a été dressé pour certains quartiers de Ngayokhem et de Kalom. C'est au niveau des segments de patrilignage, comme on l'a noté précédemment, qu'il convient d'évaluer la pression foncière, les inégalités éventuelles d'accès à la terre, et d'identifier les stratégies migratoires qui leur seraient éventuellement liées. Les informations fournies par l'étude du terroir et son actualisation, en matière d'organisation de l'activité agricole, de répartition des tâches et des revenus, de changements induits par la diffusion du matériel agricole ou la baisse de la pluviométrie sont tout aussi précieuses. Situer les individus dans leur segment de matrilignage est également important, pour deux raisons au moins. Il s'agit en effet d'un groupe de solidarité très efficace, notamment lors des dépenses cérémonielles ostentatoires qui engagent encore les Sereer au plus profond de leur identité. Par ailleurs, ce groupe « despatialisé », contrairement au « patrilignage » fortement ancré dans un territoire, peut offrir au candidat migrant des possibilités d'accueil multilocales.

Cette somme d'informations, de l'ordre de la « morphologie sociale », sur les migrants eux-mêmes et les groupes sociaux auxquels ils appartiennent, permet à la fois de repérer des tendances, d'identifier un certain nombre de questions, de formuler éventuellement de

nouvelles hypothèses. Cette connaissance a servi à orienter les entretiens approfondis menés ensuite auprès de plusieurs membres de ces unités. Faute d'être situées dans leur contexte socio-économique, les circonstances de départ et les causes de migration spontanément avancées par les migrants n'ont guère de valeur explicative³. Il est par ailleurs possible, en multipliant les informateurs originaires d'un même groupe, de contrôler l'information qualitative ainsi recueillie. Les erreurs et omissions, dues à une méconnaissance des faits ou à des interprétations différentes des règles de fonctionnement du groupe, significatives en elles-mêmes, ne peuvent être identifiées et interprétées que par rapport à des données sûres.

C'est l'intérêt porté au « groupe social » plutôt qu'à « l'individu », dans un premier temps au moins, et l'examen des relations sociales au sein de ces groupes, par delà les distances, qui caractérisent cette approche. Les techniques utilisées, notamment l'entretien non directif, n'ont rien de très classique tant dans la forme que dans le contenu.

Individus et structures, changements et permanences

Cette approche, mettant au départ l'accent sur les structures, peut paraître plus adaptée à la mise en évidence des permanences qu'au repérage des changements et des ruptures. Elle relèverait à ce titre d'une vision quelque peu passéiste d'une société sans conflits. En fait, il n'est pas question de sous-estimer l'importance des stratégies des différents agents, mais de rappeler qu'elles se situent à l'intérieur d'un cadre idéologique et économique déterminé même si l'objectif du contestataire est de s'en affranchir. Si on analyse les attitudes des agents par rapport aux règles de fonctionnement des groupes sociaux auxquels ils appartiennent, on peut appréhender le « conformisme », mais aussi les formes de contestation ou même l'anomie. En revanche, si l'on part d'un *a priori* « individualiste » on a toutes les chances de ne retrouver que des attitudes « individuelles ». Bref c'est une position méthodologique adoptée pour sa valeur heuristique et non une prise de position théorique en faveur du fonctionnalisme.

3. Cela ne veut pas dire que l'on considère le facteur économique comme toujours déterminant en dernière instance.

L'ÉMIGRATION DE LA POPULATION ACTIVE SEREER

L'amélioration du système de production agricole des Sereer du Sine se heurte à des contraintes particulièrement fortes. La dégradation des aménagements agraires a des effets durables, notamment pour

l'entretien de la fertilité, l'alimentation des troupeaux et la fourniture de bois de feu. La Nouvelle politique agricole s'est traduite par l'abandon de l'engrais, le recours exclusif à des semences locales, le non-renouvellement de l'outillage agricole. On peut s'inquiéter de l'état de l'équipement agricole et de l'évolution de la fertilité des terres à court terme. Face à cette lente dégradation du système agropastoral, à l'insécurité, à la faiblesse des ressources par habitant, une fraction de plus en plus importante de la population active émigre.

L'évolution démographique des huit villages du « secco » de Ngayokhem (une partie de l'actuelle Communauté rurale) a déjà été analysée (Garenne, chap. 1). Les taux de natalité augmentent, la mortalité est nettement en baisse et les migrations s'intensifient depuis le début des années soixante-dix. Il en résulte une croissance démographique qui reste forte en dépit d'un solde migratoire négatif élevé. Les migrations sont de plusieurs types. La fonction de l'émigration diffère suivant sa durée, les actifs concernés et le type d'activité exercée (tabl. 1)

Tableau 1

Évolution démographique des huit villages du « secco » de Ngayokhem.

Taux/1 000	1971-1972	1972-1981	1983-1985
Croissance naturelle	11	23	27
Solde migratoire	- 3	- 18	- 9
Croissance de la population	9	5	18

Source : Orstom, suivi démographique de la zone de Niakhar (CANTRELLE, 1969 et GARENNE, 1985).

Les relations avec les villages établis au cours de la période coloniale sur les marges du vieux pays vers Gandiaye, Fimela, Gossas, et vers Kahone - dans le Saloum - demeurent intenses, mais il ne reste pas de terres disponibles pour installer de nouvelles maisons.

L'installation de Sereer dans les Terres neuves au nord de Kafrine a été réalisée par l'administration coloniale dans le cadre de l'opération de colonisation de Boulel en 1936. Ensuite elle a été reprise par les services de l'Aménagement du Territoire et du Développement rural qui ont organisé l'opération « Terres neuves du Sénégal oriental » financée par la Banque mondiale en 1972. Ces deux opérations ont eu en commun l'objectif de « décongestionner » le vieux Bassin arachidier (DUBOIS, 1975). Le faible impact démographique de cette dernière migration organisée a été souligné (GARENNE, LOMBARDO, 1991). Le coût élevé des installations initiales apparaît considérable. En revanche, les résultats agricoles sont nettement supérieurs à ceux de la zone de départ (DUBOIS et MILLEVILLE, chap. 8 et 9). L'analyse des relations à distance révèle les effets indirects de la migration sur l'économie des villages d'origine.

Les migrants temporaires sont des individus qui ont ou qui cherchent une activité ailleurs tout en continuant à faire partie de l'unité de production au village. Les trois principales catégories sont (tabl. II) : les *sourga* aux Terres neuves, les bonnes en ville, les émigrés de saison sèche. Les migrations de saison sèche sont beaucoup plus importantes que celles d'hivernage, mais le retour des bonnes et des migrants pour l'hivernage est de moins en moins systématique ou se produit tardivement, tandis que les départs vers la ville peuvent avoir lieu avant la fin de l'hivernage.

Le départ de jeunes hommes pour la campagne agricole dans les Terres neuves - les *sourga* - est très inégal suivant les villages et les lignages. Soixante *sourga* ont fait l'objet d'une enquête par questionnaire. Ils étaient répartis dans sept villages des Terres neuves, - Darou-Salam (7), Diaglè-Sine (16), Diamaguène (4), Foula-Kolon (5), Keur-Daouda (7), Koumaré (7), Méréto (14) -. 60% d'entre eux étaient apparentés au chef de l'unité de production qui les employait (*diatigui*). La moyenne des revenus obtenus est de 135 000 F CFA par *sourga*, avec des écarts sensibles par rapport à cette moyenne.

Les jeunes filles qui vont se placer comme bonnes en ville forment un groupe cohérent. Elles quittent le village très jeunes, dès l'âge de 10 à 12 ans, parfois avant. Elles trouvent du travail dans des familles à Dakar. Elles sont nourries dans la maison qui les emploie, parfois logées. Les bonnes sereer louent une chambre, à plusieurs. Celles qui arrivent y sont hébergées. Celles qui ont des emplois y trouvent un refuge quand elles ne sont plus tenues de servir chez leur employeur. Pour leur travail, elles reçoivent une rétribution mensuelle de l'ordre de 3 000 à 4 000 F CFA pour les plus jeunes. Cette rétribution peut atteindre les 25 000 F CFA pour les plus âgées qui ont été scolarisées. Le séjour se déroule de septembre à juin. Le nombre de séjours successifs que fait chaque jeune fille tend à augmenter, ce qui se traduit par un recul de l'âge au mariage (BECKER, 1991). Le retour au village pour les travaux de l'hivernage est moins systématique. Certaines bonnes demeurent en ville pendant plusieurs années avant de rentrer au village pour se marier.

C'est la ville qui reçoit maintenant le plus grand nombre de migrants en saison sèche. Aux bonnes s'ajoute la main-d'œuvre masculine à la recherche d'un emploi saisonnier, voire de longue durée. Les villages-centres de Ngayokhem et de Toukar fournissent les contingents relativement les plus nombreux de migrants urbains. L'insertion de cette population en ville, analysée par P. TRINCAZ (1979) et A. S. FALL (1992) ne sera pas traitée ici.

Tableau II

*L'émigration
temporaire
à partir
des villages de
la Communauté
rurale
de Ngayokhem
(1989).*

Villages	Population 1989	Sourga dans Terres neuves	Bonnes en ville	Migrants de saison sèche	Total des migrants
Bari-Ndondol	625		13	16	29
Darou	59	1	1	-	2
Datel	530	1	12	6	19
Diokoul	273	1	13	4	18
Kalom	824	3	27	27	57
Lambanem	410	1	18	4	23
Mbinondar	374		23	5	28
Mboyene	408	-	22	5	27
Ndokh	645	5	16	13	34
Ngalagne-Kop	629	15	14	3	32
Ngane-Fissel	611	9	18	12	39
Ngangarlam	1 108	11	4	29	44
Ngayokhem	1 840	32	85	119	236
Ngonine	1 396	14	17	29	60
Poudaye	747	8	24	12	44
Sas-Ndiafadj	710	0	26	4	30
Sob	762	5	14	21	40
Toukar	2 742	4	29	114	147
Total	14 693	110	376	423	909

Toute cette mobilité n'a pas permis de stabiliser le nombre d'habitants du Sine. Elle en a cependant freiné l'accroissement qui, rappelons-le, est demeuré faible à l'époque coloniale. Mais l'impact des migrations sur les sociétés locales ne peut être évalué seulement en termes de transfert de population. La nature, la fréquence et l'importance des échanges, en particulier économiques, entre migrants et société d'origine sont tout aussi déterminantes. En d'autres termes, la migration ne se résume pas à « l'expulsion » d'un surplus démographique, en totale déconnexion avec la société d'origine qui continuerait à fonctionner sur elle-même. Elle peut être, en partie au moins, le résultat de stratégies de groupes, dont il convient de définir les contours, qui voient dans la migration plus ou moins contrôlée d'une partie de leurs ressortissants un moyen de faire face à leurs difficultés économiques, par la colonisation de nouveaux espaces et la diversification de leurs activités et de leurs sources de revenus.

LES RÉSEAUX MIGRATOIRES ET LES SOLIDARITÉS ÉCONOMIQUES

L'apparente marginalisation des réseaux de solidarité traditionnels

L'émiettement des groupes sociaux et le développement de nouveaux réseaux de solidarité semblent évidents chez les migrants temporaires en ville (FALL, 1988). Les dix ou quinze filles qui

logent dans une chambre du quartier « Montagne » à Dakar ne sont pas toutes de la même « grande maison » ni des mêmes lignages, mais il y a de fortes chances qu'elles soient du même village. Pour régler des litiges avec leurs employeurs, pour envoyer une part de leurs économies au village, elles s'en remettent toutes à une aînée ou à un immigrant qui a la confiance du groupe et des familles du village. Ainsi les liens avec le village demeurent essentiels pendant le séjour en ville.

Le premier départ des très jeunes filles ne relève pas de leur seule initiative. En principe, l'autorité paternelle prime, mais il ne semble pas qu'il y ait une décision paternelle explicite, plutôt un laisser faire. La relation mère-fille est essentielle. Les filles cohabitent avec leurs mères qui les ont en charge quasi exclusivement depuis le plus jeune âge, tandis que les garçons se rapprochent de leur père ou deviennent bergers. Quand ces mêmes filles rentrent au village avec des habits nouveaux et quelques cadeaux à répartir, elles vont être rapidement mariées. Leur apparence moderne et des attitudes récemment acquises ne masqueront pas longtemps l'emprise réelle de l'environnement social retrouvé. Dans le contexte actuel, la pauvreté touche plus particulièrement les femmes et les enfants qui sont totalement à leur charge. Le départ des filles réduit les dépenses vivrières de la cuisine, mais surtout leur permet de s'habiller, de s'équiper et d'aider leur mère. Pour les gens du village ce sont les fonctions économiques les plus fréquentes de l'émigration temporaire des jeunes filles sereer vers la ville.

Les jeunes migrants sont généralement hébergés dans les maisons sereer de Dakar et comptent sur la cooptation par leurs aînés pour trouver du travail. Les solidarités qui se manifestent à ce niveau ne relèvent plus des groupes domestiques de la société rurale. Il suffit d'une même origine villageoise, de liens créés à l'école ou ailleurs. De nouveaux réseaux se tissent rapidement en ville. Pourtant, chacun assume des obligations particulières dans sa parenté et, au moment du retour au village, le migrant retrouve sa place et en quelque sorte renoue avec son identité ancienne.

Les réseaux traditionnels de solidarité ne sont pas marginalisés par la migration. Il est important d'établir un bilan économique global, au sein des réseaux et de groupes effectivement solidaires, qu'il s'agisse de transferts ou d'échanges de biens, de numéraire, de main-d'œuvre ou de « bouches » à nourrir. Ce bilan montre la solidarité et l'intensité des relations entre migrants et société d'origine. Il est primordial d'identifier les groupes concernés par ces échanges, d'analyser le système de valeurs qui les structure, le degré d'adhésion de leurs membres et les changements à ce

niveau qui peuvent déterminer, dans une large mesure, l'intensité des relations économiques. L'économique, mais ce n'est pas une spécificité sereer, est immergé dans du social et du religieux.

La société sereer du Sine peut être, très sommairement, caractérisée comme bilinéaire et virilocale. L'individu naît, vit, produit et consomme dans son patrilignage, y compris la fille jusqu'à son mariage voire ultérieurement si, devenue veuve, elle n'est pas accueillie dans le lignage de son mari dans le cadre du lévirat, mais épargne et hérite des biens socialement valorisés (bétail, bijoux...) dans le cadre de son matrilignage⁴. Elle est fortement ancrée dans un espace déterminé, par sa lignée paternelle qui lui donne droit à l'usage d'une terre.

La réalité est évidemment plus complexe : il n'est pas exclu qu'un individu obtienne de la terre de son matrilignage ou encore qu'il réside chez ses parents maternels tout en cultivant les terres de son patrilignage. L'individu est en même temps membre d'un matrilignage « déspatialisé », et donc bien adapté à la gestion des relations à distance. On pourrait dire que cette double appartenance est à la fois favorable aux mouvements migratoires et à la « domestication » de plusieurs espaces, et propice à la récupération et à la réinsertion des migrants dans leur société d'origine. Cela n'est pas sans conséquence sur la nature des liens entre migrants et parents restés au village.

Segment de patrilignage et identité sociale

Rappelons que c'est au niveau du segment de patrilignage (*mbind mak* « la grande maison ») que la terre est gérée et que doivent être évalués les problèmes de pression foncière et les stratégies migratoires qu'ils incluent. Les *mbind mak*, dont la création est nécessairement liée à l'appropriation d'une terre par défrichement, à l'affectation de réserves foncières ou à la segmentation du patrimoine lignager, sont de taille démographique (tabl. III) et de profondeur généalogique variables. Ainsi, le *mbind* Soudé Ndiaye se compose de 38 hommes adultes, répartis en 26 concessions, tous descendants de l'arrière grand-père du chef actuel (*mak mbind* « l'aîné de la maison ») alors que le segment de patrilignage Ngor Sar ne compte que deux unités de résidence, de grande taille il est vrai.

Tous les segments de patrilignage n'ont pas les mêmes stratégies migratoires, comme le montre le tableau III, qui ne prend en compte que les migrations de longue durée. Certains, les gens de Soudé Ndiaye par exemple, exportent une très forte proportion de leurs ressortissants; d'autres, au contraire, restent riviés au terroir et doivent

4. Les termes « épargne » et plus encore « accumulation » ne doivent pas faire illusion : le surplus susceptible d'enrichir le segment de matrilignage (*lus* « bout de sein ») est souvent très faible. Cela dépend, pour une large part, de la situation de l'unité de production, généralement à base patrilinéaire : « Il y avait dans la maison beaucoup de bouches à nourrir par rapport au nombre de travailleurs, expliquait N. Nj., on cultivait beaucoup de mil pour nourrir la famille et on complétait avec l'argent de l'arachide. Le peu qui restait servait aux cérémonies du *lus* ».

compter sur les prêts de terre pour constituer des unités de production viables. Ainsi, 15% des terres de Sob font l'objet de prêts, ce qui est considérable, vu les problèmes de saturation foncière déjà évoqués. C'est la preuve que le contexte général de rareté des terres n'exclut pas des variations locales, mais plus encore que tous les groupes de parenté, selon leur passé migratoire et les opportunités qu'ils se sont créés de diversifier leurs sources de revenus, n'ont pas la même perception de la pression foncière. Les lieux de migrations (Terres neuves, Saloum, Dakar...) varient également, selon les époques et les groupes.

Tableau III

Stratégies migratoires des principaux segments de patrilignage de Ngayokhem et de Sob.

Segment de patrilignage	Nombre total d'habitations	Habitations du village	Habitants au village	Habitations à l'extérieur
Ngayokhem				
L. J. Diatte	9	3	14	6
L. Diatte	6	3	19	3
N. D. Ndiaye	12	5	52	7
S. Ndiaye	26	5	85	21
C. Ndiaye	7	3	85	4
M. M. Ndiaye	10	8	82	2
I. Ndiaye	8	5	57	3
D. Diouf	5	3	41	2
J. Diouf	8	6	69	2
L. Diouf	3	3	29	0
Total	94	44	533	50
Sob				
F. P. Ndong	4	1	20	3
J. P. Ndong	4	2	83	2
B. Ndong	4	2	24	2
X. M. Ndong	11	3	45	8
X. Y. Ndong	10	4	52	6
B. Sar	6	1	68	5
N. Sar	2	1	39	1
N. B. Diouf	8	4	67	4
N. D. Diouf	8	3	80	5
N. P. Tine	12	3	53	9
M. Tine	6	1	33	5
Total	75	25	564	50

5. Ainsi, W. Nj., zainé d'un segment de patrilignage, s'est opposé au départ pour les Terres neuves d'un dépendant, estimant qu'il y avait déjà trop de candidats de la famille inscrits pour la migration : il dut attendre deux ans de plus avant d'obtenir l'autorisation. Quant à G. Nj. parti aux Terres neuves en 1975, avec l'accord de son frère *makmbind*, P. Nj., il est revenu définitivement en 1988, pour épauler

Le chef de segment de patrilignage joue à ce niveau un rôle essentiel. Informé de tout projet migratoire, il peut encourager certains individus à partir, demander à d'autres de rester au village voire rappeler un migrant pour nécessité familiale ou encore pour comportement jugé non conforme⁵. Il peut même interdire tout départ en migration.

Comptable des intérêts des absents, c'est lui qui favorisera, non sans difficulté parfois, la réinsertion du migrant, en procédant à des réaménagements de parcelles entre ses dépendants. La reconstitution à Sob, par segment de lignage, de la transmission de la terre à l'occasion des décès ou de retours de migrants, sur les trente dernières années, montre la réalité de ces réajustements

et le rôle du *mak mbind* en la matière⁶. Cette possibilité de retour au pays ne relève pas d'une illusion collective, entretenue par de rarissimes réintégrations réelles : ainsi, en dix ans, le patrilignage Ndiaye qui compte à Ngayokhem treize « maisons » (et trente-deux à l'extérieur) a réintégré huit migrants de longue durée, accompagnés d'épouses et parfois de descendants, dont le retour n'était pas imposé par l'héritage d'une fonction. L'aîné des Soudé Ndiaye reconnaît cependant que si tous les migrants revenaient, il n'aurait pas suffisamment de terres à leur donner. Gestionnaire de la terre, qui est à la fois facteur de production et source d'identité lignagère, garant du respect des règles de transmission des biens (terre, maison, outils agricoles...) dans le cadre de la patrilinéarité, il est avant tout l'aîné d'un groupe de solidarité économique dont il doit veiller à l'efficacité, notamment dans les périodes difficiles. C'est de son pouvoir sur les hommes qu'il tient son pouvoir sur la terre : il peut donc dans une large mesure continuer à l'exercer par delà la loi sur le Domaine national. Tous les migrants qui se sont prêtés aux entretiens font valoir qu'en matière de migrations, qui engagent l'unité de production et le patrimoine foncier, c'est l'avis de l'aîné du segment de patrilignage qui prime sur celui du matrilignage du candidat à la migration.

Segment de matrilignage et solidarité cérémonielle

C'est le segment de matrilignage (*lus*) qui prédomine dès qu'il s'agit de cérémonies socialement valorisées, engageant de surcroît des dépenses importantes. Il est concerné par le mariage, puisque la mère et l'oncle maternel du futur époux paient chacun une part de dot à la famille de la fiancée. La dot versée à la famille de l'épouse est divisée en quatre parts, sensiblement égales : le futur donne une part à sa promise ; son père, sa mère et son oncle maternel en font de même au profit de leurs homologues de la belle-famille. On notera que trois parts (fiancé, mère, oncle maternel) sont prélevées au sein de la même unité d'épargne matrilinéaire. Ce groupe d'épargne subit ainsi une ponction importante qu'il ne peut espérer récupérer qu'à l'occasion du mariage d'une fille⁷.

Quant aux dépenses engagées lors des funérailles, elles concernent plusieurs unités matrilinéaires liées par des dettes et des créances sur le long terme. Il faut les honorer sous peine d'y perdre l'honneur de tout le groupe. Le Sereer peut discuter du prix de la dot, rechigner à payer sa part, économiser sur les dépenses pour la circonscription, mais il ne peut jamais se soustraire à ses devoirs en

Suite note 5

ce frère très âgé. Sa migration était, dit-il, une réussite : il avait maison, terres, *sounga* et bétail... Il a tout laissé à son fils, sous le contrôle d'un frère cadet. D'autres en revanche, c'est le cas de deux colons installés à Boki Telki) ayant fait de « mauvaises affaires », ont été rappelés dans le Sine : « de chefs de maison sur les Terres neuves, précisait un informateur avec malice, ils sont redevenus *sounga* de leur père. »

6. Voir : la chronique foncière du segment de patrilignage Ngor Beri Diouf de Sob (chap. 4).

7. À titre d'exemple, à la fin des années quatre-vingt, à Diaglé-Sine, sur les Terres neuves, A. Faye a payé pour le mariage de son fils avec une fille d'un village voisin : 10 000 F CFA et un bœuf pour l'oncle maternel de l'épousée, 40 000 F CFA au père et 60 000 à la mère, sans compter les frais de cérémonies ; le fils a payé 60 000 F CFA à sa future épouse. Comme son fils avait travaillé et accumulé avec lui, A. Faye a payé pour l'oncle maternel. Le recours au mariage préférentiel entre cousins croisés permet de réduire les dépenses puisque le père de la mariée est en même temps l'oncle maternel du marié. Ce type de mariage considéré de surcroît comme plus solide est très minoritaire.

matière de funérailles. Il s'endette gravement si nécessaire, demande à différer la cérémonie, mais il paie, comme le montre l'analyse cérémonielle très fine qu'a menée M. DUPIRE (1977). On comprend que le segment de matrilignage, qui regroupe sous l'autorité de l'aîné les descendants d'une même aïeule sur une profondeur généalogique variable, soit également intéressé par la diversification, grâce à la migration notamment, des sources de revenus de ses membres. Lorsqu'on parle de solidarité économique dans le cadre des relations à distance, il ne s'agit pas seulement de nourriture, de dépenses de santé ou de frais d'écolage, mais aussi de dots à payer, de bœufs pour les funérailles et d'autres dépenses cérémonielles moins élevées mais relativement fréquentes.

DES RUPTURES AVEC LES TERRES NEUVES PLUS APPARENTES QUE RÉELLES

Les Terres neuves constituent un excellent laboratoire d'analyse des relations à distance et des changements sociaux. Les migrants sont en principe définitivement installés ; les terres, mais aussi le matériel agricole et les animaux de traction, qui leur ont été attribués à titre individuel, ne sont grevés d'aucun droit ancestral particulier et l'éloignement géographique permet au migrant de prendre ses distances par rapport à la charte sociale qui prévalait dans sa région d'origine. Les lois sur la famille et le Domaine national peuvent s'appliquer ici plus facilement qu'ailleurs. Toutes les conditions se trouvent donc réunies pour favoriser la réussite individuelle et l'oubli de la famille.

Les changements sont de fait très importants : quinze années après les premières installations, on peut parler de réussite globale de l'opération et d'augmentation substantielle des revenus par rapport au Sine, mais aussi de différenciation économique très forte entre migrants et, comme le souhaitaient les protagonistes du projet, d'une accentuation de la patrilinéarité, moins nette cependant que ne le laissent entendre de nombreux informateurs⁸. Certains migrants moins chanceux ou moins entreprenants se sont endettés, ont vendu matériel agricole et attelage, et même cédé parfois la maison et les champs, alors que d'autres se sont rapidement enrichis, ont récupéré plusieurs « lots » de terres, pour eux-mêmes ou leurs descendants. Ils ont construit des maisons au pays ou à Dakar. La terre, mais aussi le bétail, se transmettraient désormais de père à fils et le segment de matrilignage ne constituerait plus un

8. Certains ont pensé en effet que l'enquête avait pour but de contrôler la bonne exécution des consignes données par la Société des Terres neuves.

groupe d'épargne, sauf au niveau de la sous-unité représentée par la mère et ses enfants au sein d'une unité de production, et encore certains prétendent que ce n'est plus le cas. L'oncle maternel aurait perdu une grande partie de son pouvoir, recevrait peu d'aide de ses neveux et refuserait souvent de participer au paiement de la dot. Les épouses auraient joué à ce niveau un rôle important : elles interviendraient auprès de leur mari pour faire de leurs enfants les héritiers légitimes au détriment des neveux⁹. « Maintenant tout le monde se méfie, précise Th. Nj. : les fils n'accumulent pas avec le père parce qu'ils ont peur que les neveux héritent ; les neveux n'accumulent pas avec l'oncle maternel parce qu'ils ont peur que les fils héritent. Il y a des biens qui iront aux fils, d'autres aux neveux. Les neveux et les fils le savent. Chacun a sa politique ». Cette « politique » dépend aussi du degré d'adhésion à l'islam, notamment au mouridisme, qui favorise la patrilinéarité¹⁰. Mais par delà ce discours « moderniste », l'analyse concrète, détaillée, des relations au sein des groupes de solidarité traditionnels, précédemment évoqués, montre que ces changements sont souvent plus apparents que réels et ne remettent pas en cause la philosophie même des échanges.

L'exemple du segment de patrilignage Soudé Ndiaye paraît à cet égard significatif. L'aîné des migrants de ce groupe de parenté installés sur les Terres neuves, M. Nj. vivant dans le village de Diaglè-Sine, est le représentant, actif, du *mak mbind* resté à Ngayokhem, avec lequel il est en relation étroite. Les visites sont fréquentes, les échanges d'informations plus encore. Funérailles en tout premier lieu, baptêmes, mariages, cérémonies des récoltes et parfois circoncisions¹¹... justifient un retour au pays d'un nombre de migrants qui varie en fonction de l'importance de la cérémonie, des disponibilités de chacun, du statut social ou de la proximité généalogique avec la famille concernée. Des cotisations peuvent être, à l'occasion, levées par l'aîné. De plus, le *mak mbind* du Sine bénéficie d'envois réguliers de subsides de la part des chefs de maison pour faire face aux obligations de sa fonction ou soutenir des dépendants en difficultés. Chaque chef de maison des Terres neuves a envoyé, à ce titre, de 15 à 30 000 F CFA par an au *mak mbind* sans compter les cadeaux à l'occasion des visites. Mais l'année 1986, par exemple, a donné lieu à des aides alimentaires beaucoup plus importantes. En cas de pénurie grave, le *mak mbind* sollicite de l'aide ou rappelle à l'ordre le migrant qui aurait tendance à délaisser sa famille proche restée au village. L'assistance peut prendre plusieurs formes : recours aux cotisations, à l'initiative du représentant sur les Terres neuves, et envoi de la somme globale à l'aîné, au Sine, qui se charge de l'utiliser au

9. Cette attitude serait en partie liée aux circonstances de la migration, explique Th. Nj. : « Avant de venir aux Terres neuves, il y a eu des réunions avec les responsables de la STN. Les femmes ne voulaient pas quitter le Sine et préféreraient divorcer que suivre le mari. Pour les encourager on leur a dit que tout ce qui serait travaillé sur les Terres neuves serait mis en commun entre le mari et l'épouse ». Elles souhaitent donc que leurs enfants en profitent.

10. Le mariage préférentiel entre cousins croisés est un moyen de pallier cette incertitude. « J'ai marié ma fille avec mon *ndokor* (neveu utérin), expliquait Youngar J., quel que soit le type d'héritage, il restera dans la famille et mes petits-enfants pourront me soutenir. »

11. « Il y a encore des Serere des Terres neuves qui croient aux *pangol* (esprits protecteurs représentant le plus souvent les ancêtres), notait A. Faye, un des premiers colons venu en 1972, et qui retournent faire les cérémonies au Sine, début octobre, avant de manger le nouveau mil. D'ailleurs, on peut être musulman (c'est son cas) et croire aux *pangol*... les *pangol* ne se déplacent pas et s'ils m'attaquent, il faudra que j'aille voir le vieux de Mbinondar où résident les *pangol* de mon patrilignage (ceux de son matrilignage sont à Ngehé) ». Pour la circoncision, des libations peuvent être faites au Sine puis un peu de terre est prélevée près des *pangol* et envoyée aux Terres neuves, dans le camp des circoncis.

mieux, puisqu'il connaît la situation réelle des différentes « cuisines » de son groupe de parenté ; envoi personnalisé du migrant à l'attention d'une unité de production déterminée, à la demande de l'aîné ou spontanément. Dans ce dernier cas, le donateur s'empresse d'en informer le responsable de son groupe de parenté pour éviter un rappel à l'ordre, toujours désobligeant. Mais il est rare d'en arriver à cette extrémité : dans cette société où les individus sont très soucieux de leur réputation, l'information est une source de pouvoir et le fait que l'aîné du segment de patrilignage, de par sa fonction, en ait maîtrise, suffit généralement à garantir le respect des règles. Bien sûr, en marge de cette contribution « institutionnalisée » chacun peut répondre aux sollicitations personnelles de parents et d'amis. Le donateur annonce sans réticence le montant de l'aide ; par contre il hésite à donner l'identité du bénéficiaire pour ne pas le désobliger.

Plus intéressant encore est le comportement du segment de matrilignage. La société sereer, de par l'importance qu'elle accorde au matrilignage, semble particulièrement bien armée pour maîtriser les « relations à distance ». Dans ce cas, c'est la densité des liens sociaux, économiques, religieux entre migrants et société d'origine et leur évolution qui nous importent, plus que la durée ou la localisation de la migration.

La loi sur la famille, qui reconnaît au fils le droit d'hériter de son père, a mis fin, dans de très nombreux cas, à la concentration entre les mains du chef de l'unité d'accumulation matrilinéaire, de la richesse par excellence que représente le bétail, nécessaire de surcroît aux dépenses cérémonielles jugées incompressibles. Il suffirait que le fils du chef de matrilignage revendique l'héritage de son père, pour que les frères, neveux et nièces utérins, qui ont participé à la constitution du troupeau, se trouvent déshérités. Chacun a son bétail dans son *mbind*¹² et il n'y aurait plus que quelques reliquats de troupeaux de *lus*.

Cette évolution a connu plusieurs étapes. Jadis, dans le *ndok yaay* (« case de la mère ») de *J. Diatte*, qui se divisait en quatre *lus*, il n'y avait qu'un seul troupeau. Puis, par peur de détournement d'héritage, chaque *lus* a voulu son propre troupeau. Pour cela, « chaque responsable de *lus*, explique *J. Diatte*, a encaissé les bœufs payés pour le mariage des filles et puisé dans le troupeau de *ndok yaay* pour payer les dots des garçons. Le troupeau de *ndok Yaay* s'est épuisé, il y a seulement des troupeaux de *lus*. Actuellement il y a des procès à propos de l'héritage du bétail : les fils veulent hériter de tout, les neveux aussi. Il y aurait même des cas où les neveux refusent d'approvisionner le troupeau du *lus* qui est constitué seu-

12. Le fait que chacun puisse ainsi bénéficier du lait et du fumier peut être également un des éléments d'explication!

lement des bœufs reçus à l'occasion des mariages. Mais comme les bœufs sacrifiés pour les funérailles, c'est toujours des pertes sèches, le troupeau du *lus* aussi risque de finir. »

Pourtant, malgré la diminution drastique et parfois la disparition du troupeau de *lus*, les obligations de l'aîné du segment de matrilignage demeurent et son pouvoir de « ponctionner » ses dépendants aussi. De fait, si les dépendants répondent spontanément qu'ils ont la pleine et entière propriété de leur bétail¹³, ils reconnaissent ensuite qu'ils ne peuvent pas pour autant se soustraire à leurs obligations. « Faute de troupeau collectif, précise N. Nj., c'est au coup par coup que l'on fait appel aux membres du *lus*, soit par cotisation, soit par ponction directe auprès de ceux qui ont les moyens. »

Ainsi, W. Ndiaye qui cumule les fonctions de chef de segment de patrilignage et de matrilignage, n'a plus d'épargne collective pour payer la dot de son neveu ; comme le veut la coutume, il sollicitera N. Ndiaye, son germain des Terres neuves pour payer à sa place (60 000 F CFA). Un autre germain a déjà été sollicité deux ans avant, pour les mêmes raisons. Mais les prestations sont beaucoup plus importantes encore pour les funérailles. N. Nj. qui a effectué cinq voyages au Sine au cours de l'année 1988, a payé, cette année-là : 80 000 F CFA pour des funérailles (un bœuf et deux boucs), sans compter le riz et 50 000 F CFA de contributions à la famille. M. Nj. a envoyé 60 000 F CFA. Quant à T. Nj., en 13 ans de présence sur les Terres neuves, il a payé trois bœufs pour les funérailles, 52 500 F CFA pour une dot, et envoyé de surcroît 50 000 F CFA par an à sa proche famille du Sine.

Si la famille du Sine peut faire face aux dépenses, la quote-part du migrant sera réglée lors de sa prochaine visite au village. Ainsi, quand T. Nd., installé aux Terres neuves, fait une visite dans sa famille de Ngalagne-Kop (Communauté rurale de Ngayokhem), c'est son *mak mbind*, Diomaye, qu'il rencontre en premier. Les salutations d'usage - agrémentées de cadeaux - terminées, il s'enquiert immédiatement de ce qu'il doit (cette année : une participation faible à des frais de funérailles). Ce cas est intéressant dans la mesure où T. Nd. est un migrant chevronné et de surcroît converti au mouridisme. Il était migrant bien avant d'aller sur les Terres neuves : 3 ans à Boulel, puis migration à Diakhao, et enfin, après un bref retour à Ngalagne-Kop, installation aux Terres neuves (8 ans au village, 7 et 5 ans à Diaglè-Sine). Cela ne l'a pas empêché de conserver des relations étroites avec la famille du Sine qu'il aide régulièrement (au cours des 5 dernières années, il a envoyé annuellement 50 000 F CFA à sa famille et 15 000 F CFA à son *serigne*, sans compter les aides ponctuelles sur demande person-

13. Des entretiens plus approfondis montrent par ailleurs que, souvent, une partie du troupeau déclaré propriété privée aux Terres neuves, appartient en fait à un parent du Sine ou encore à un autre membre de l'unité de production des Terres neuves.

14. L. Ti. est considéré comme un « riche » des Terres neuves (il cultive, pratique l'embouche et l'usure et dispose d'un compte en banque). Aucun signe extérieur de richesse pour ne pas faire d'envieux, mais une grande générosité - dûment comptabilisée - à l'égard de la famille. En l'an 1986, marqué par un mauvais hivernage dans le Sine, il aurait envoyé : 50 000 F CFA à la famille de sa première femme, à Sob, et à un demi-frère : 50 kg de riz et 15 000 F CFA au père de sa deuxième épouse : un complet (pantalon et chemise) et 100 kg de riz au père de sa quatrième épouse : 500 kg de mil à un neveu utérin ; 50 000 F CFA pour scolariser un neveu utérin à Fatik ; un complet et 5 000 F CFA à un neveu utérin de son père ; deux complets et 5 000 F CFA à son chef de *ndok yaay* ; un boeuf, 100 kg de riz, et 15 000 F CFA pour payer les griots, lors des funérailles.

15. Ainsi, le segment de patrilignage Soudé Ndiaye qui exporte nombre de ses ressortissants, compte dans le seul village de Diaglé-Sine, plus d'unités d'habitation qu'à Ngayokhem.

nelle de membres de sa famille). Dans son *lus*, il n'y a plus de troupeau collectif : c'est le recours aux cotisations qui permet de faire face aux obligations (funérailles et mariages).

Ainsi, malgré la distance et le temps, le migrant n'est pas marginalisé ; mieux, ses revenus étant plus substantiels que ceux de ses parents restés au village d'origine, il participe plus que les autres aux dépenses « traditionnelles », dont les plus coûteuses - les funérailles - sont massivement concentrées dans le Sine, mais il est aussi amené à prendre en charge des frais de santé, d'écolage... La réussite économique selon les normes modernes, ne peut se passer d'une reconnaissance dans sa propre société, et il faut en payer le prix¹⁴.

Toutes les conditions requises pour favoriser le changement étaient réunies et l'on ne peut s'étonner de l'innovation sociale et économique perceptible dans les Terres neuves. Deux éléments importants ont cependant joué, sinon pour freiner l'innovation sociale, du moins pour éviter qu'elle ne se traduise par des ruptures : la concentration de Sereer originaires du Sine dans une zone jusque-là très sous-peuplée et donc la recréation de relations sociales antérieures contrôlées par des représentants des responsables des groupes de parenté du Sine¹⁵ ; la composition de la population migrante, caractérisée par une forte représentation de couples alors que les migrations « spontanées » vers la ville et plus encore les migrations temporaires de « *sourga* » sont plutôt le fait de célibataires.

L'analyse des relations entre migrants et société d'origine par l'étude de l'utilisation des revenus des *sourga* est également significative. Elle est par ailleurs révélatrice de la situation économique de la société de départ, du statut de l'individu dans son groupe de parenté, et de l'attitude des jeunes adultes à l'égard du système de valeurs propre à la société sereer. Pour notre échantillon la moyenne des revenus est de 135 000 F CFA par *sourga*, mais des écarts sensibles par rapport à cette moyenne doivent être signalés. Les différents chapitres de dépenses sont mentionnés dans le tableau iv, mais tous les gains n'ont pas été dépensés.

	Total	Nombre de personnes	Moyenne par personne	% du total
Dot	2 299 000	29	79 000	29,0
Vêtements	998 000	53	18 800	12,4
Bétail	590 000	21	28 000	7,3
Cadeaux	375 200	42	8 900	4,7
Funérailles	166 500	5	33 000	2,0
Autres cérémonies	249 500	36	6 900	3,0
Argent confié	1 089 000	26	41 900	13,6
Autres	615 000	31	19 800	7,7

Tableau iv

Les dépenses des *sourga*.

Le mariage est la préoccupation majeure du *sourga* (le sien pour 75% des dépenses, ou celui d'un frère aîné). La somme qui lui est consacrée est sans doute beaucoup plus importante encore : une partie difficile à estimer du bétail, dont l'utilisation n'est pas toujours précisée, et de l'argent confié au chef de cuisine ou à l'oncle maternel, est certainement destinée pour l'acquisition d'une épouse. Ce n'est pas nécessairement l'indice d'une plus forte individualisation du paiement de la dot. Le père qui ne peut faire face au paiement de la dot de son fils, lui permet de conserver par-devers lui une part plus importante de ses revenus de *sourga*. Les dépenses d'habillement viennent en second lieu, et concernent la quasi-totalité des migrants, ce qui n'a rien d'étonnant. L'investissement en bétail est plus difficile à interpréter : prévision pour la dot, investissement personnel, approvisionnement du troupeau de *lus*, bœuf d'attelage? Il confirme en tout cas l'intérêt accordé au bétail.

Les dépenses relativement faibles pour les funérailles et autres cérémonies s'expliquent par le fait que les *sourga* sont des célibataires ou des jeunes mariés dont le statut social autorise une participation plus ou moins symbolique. Quant à la part importante confiée au chef de « cuisine » ou à l'oncle maternel, elle confirme le contrôle que les aînés continuent d'exercer sur les cadets, y compris s'il est généralement admis que les sommes confiées sont à la disposition de leur propriétaire légitime. Les renseignements recueillis auprès des mêmes *sourga* pour les années 1985 et 1986 confirment la priorité accordée à la recherche d'une épouse, mais aussi l'intérêt porté à l'acquisition ou au renouvellement du matériel agricole et plus encore, en cette période difficile, à l'aide alimentaire.

CONCLUSION

Nous avons pris le parti de privilégier l'étude des mécanismes au détriment de l'approche statistique, ce qui explique le peu de données chiffrées présentées par rapport à la masse de renseignements dont nous disposons sur les villages de départ¹⁶. En revanche, les renseignements sur l'insertion urbaine sont sommaires. L'analyse a été centrée sur la fonction et les effets des migrations rurales, aux Terres neuves en particulier, sur la zone de départ. Il serait tout aussi intéressant d'étudier les migrations en ville pour l'analyse des changements sociaux.

16. De nombreuses données statistiques sont présentées dans les chapitres 4 (dynamique du peuplement) et 8-3 (La situation actuelle du projet - les Terres neuves de Koumpentoum -).

Les flux migratoires et plus encore les relations à distance qui s'instaurent avec les émigrés donnent une autre vision de l'évolution du système agricole sereer. Les systèmes de production ne sont pas stagnants. La relative stabilité des ressources agricoles au niveau des terroirs villageois se traduit vraisemblablement par une érosion progressive de la part qu'elles représentent dans le total des revenus des ruraux. En effet, les économies domestiques ont maintenant d'autres fondements. L'apport régulier d'une partie des revenus de l'émigration et le recours à des solidarités agissant à distance en cas de déficits exceptionnels en sont les nouvelles composantes. La population sereer du Sine fait face à ses difficultés par l'émigration temporaire d'une fraction de plus en plus importante de ses actifs. Ainsi s'instaurent des systèmes de production élargis et délocalisés. Cela n'implique pas nécessairement le délaissement de l'activité agricole même si on constate un moindre intérêt pour la gestion du terroir. À l'adage ancien « si tu as des *sas* (*Faidherbia albida*) dans ton champ tu récolteras un grenier de mil » répond le nouveau constat non moins révélateur fait par les nouveaux chefs de famille, et relevé par A. S. Fall, « une maison qui ne compte aucun émigré ne peut vivre décemment » (FALL, 1988).

La société sereer n'est pas figée. Les réseaux sociaux se diversifient, mais les groupes de solidarité traditionnels restent efficaces. Ils sont l'objet de segmentations de plus en plus fréquentes qui en réduisent d'autant la taille, c'est le cas notamment au sein des matrilignages. Les formes changent, mais les valeurs fondamentales perdurent et sont encore garantes de solidarités économiques de plus en plus nécessaires. Le statut de la terre, dans le cadre du segment de patrilignage, joue un rôle important. La nature des relations sociales, religieuses mais aussi économiques entre migrants et société d'origine est largement conditionnée par la possibilité qui leur est offerte de retourner éventuellement cultiver au pays, en cas d'échec dans l'entreprise migratoire, à la « retraite », ou encore si la situation familiale - mort d'un aîné par exemple - le commande. La possibilité d'accès à quelques parcelles, même après une très longue absence, est pour le migrant la marque de reconnaissance de sa citoyenneté villageoise et lignagère, et donc de son identité et de son statut de Sereer, autant qu'une nécessité économique.

Paysans sereer

Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal

